

Le mouvement des personnels 2012

Explications et décodages par le SNUipp FSU



Position du SNUipp FSU

Le SNUipp FSU rappelle qu'il est opposé au projet de mouvement (pour nous c'est et cela sera toujours 2 saisies de vœux, 2 phases du mouvement et 2 capd). Pour le SNUipp FSU, une seule saisie de vœu et une seule capd va entraîner de multiples dysfonctionnements. De plus, l'obligation de vœu géographique va amener des collègues à être affectés sur des postes non désirés et à titre définitif. Très certainement, l'administration sera aussi dans l'incapacité d'expliquer certaines nominations.

C'est un recul sans précédent pour la profession et de nombreux personnels vont être lourdement pénalisés. Le SNUipp FSU se bat depuis 2 ans avec la profession pour revenir aux règles antérieures.

Définition

Le mouvement des personnels permet à chaque PE ou instituteur d'avoir un poste à la rentrée scolaire suivante

Qu'est ce qu'un poste ?

Un poste peut être :

- entier (*ex: une classe dans une école*)
- fractionné (*ex: compléments de poste: décharges, temps partiels etc...)*)

Attention un poste n'est pas forcément une classe (*par exemple quand on est titulaire remplaçant*)

Dans l'Aisne, comment cela se passe en 2012 ?

Selon des consignes ministérielles, le DASEN (ex IA) impose encore cette année un mouvement des personnels en deux étapes **avec une seule saisie de vœux**

- Une 1ère étape qui est appelée phase principale avec saisie de voeux
- Une 2ème étape qui est appelée phase d'ajustement sans saisie de voeux

Quelle différence entre les phases ?

La phase principale est informatisée (via I-Prof Siam Intra) Vous postulez sur un ou plusieurs postes. Tous les collègues non titulaires d'un poste, auront obligation de faire en plus, un ou deux vœux géographiques minimum.

Quelle différence entre les phases (suite) ?

La phase d'ajustement est par contre manuelle.

A l'issue de la phase principale, il restera des postes non attribués et des collègues sans poste. L'administration nommera sur ces postes, dans l'ordre décroissant du barème, les gens restants en tenant compte **si possible**, des vœux exprimés lors de la phase principale.

1ère étape ou phase principale

Calendrier

Publication des postes sur I-Prof à partir du lundi 07 mai. Le SNUipp-FSU a publié également cette liste sur son site internet dès qu'il en a eut connaissance

Saisie des vœux via I-prof (siam intra) prévue

entre le lundi 7 Mai 8h00

et le dimanche 20 mai 20h00

*Signalez à l'administration toute difficulté de saisie
et contactez le SNUipp FSU*

Qui participe à la première phase ?

- Toute personne titulaire d'un poste qui souhaite en changer

- **et OBLIGATOIREMENT** Toute personne qui n'est pas titulaire d'un poste.

Mais aussi les collègues victimes d'une mesure de carte scolaire, et ceux entrants dans le département.

**Quels postes puis je demander
à la phase principale ?**

TOUS

avec un maximum de 30 voeux

Les vœux géographiques

Désormais, pour les non titulaires, il y a obligation de faire des vœux géographiques.

Le département est partagé en 8 zones .

Certaines sont considérées comme «attractives» et d'autres comme « non attractives» par le DASEN (ex IA) car plus ou moins demandées les années précédentes.

Les vœux géographiques (suite)

Zone 1 non attractive - Secteurs collège de : Charly sur Marne, Château Thierry, Condé en Brie, Neuilly St Front

Zone 7 non attractive - Secteurs collège de: Hirson, Vervins, La Capelle, Le Nouvion en Thiérache, St Michel, Rozoy sur Serre

Zone 8 non attractive - Secteurs collège de: Wassigny, Guise, Ribemont, Sains Richaumont

Zone 2 attractive - Secteurs collège de: Fère en Tardennois, Braine, Villeneuve St Germain, Vailly/Aisne, Belleu

Zone 3 attractive - Secteurs collège de: Vic/Aisne, Soissons, Cuffies, Villers Cotterêts

Zone 4 attractive - Secteurs collège de: Coucy le Château, Anizy le Château, St Gobain, Chauny, Tergnier, La Fère

Zone 5 attractive - Secteurs collège de: Laon, Sissonne, Guignicourt, Montcornet, Crécy/Serre, Marle, Corbeny

Zone 6 attractive -Secteurs collège de: Flavy le Martel, Moÿ de l'Aisne, Gauchy, St Quentin, Harly, Fresnoy le Grand, Bohain, Vermand, Beaurevoir

Carte des zones géographiques et des élus du
SNUipp FSU Aisne en CAPD :
[cliquez sur le lien ici](#)

Qui doit faire des vœux géo ?

Titulaire d'un poste ou victime d'une mesure de carte scolaire: je n'ai pas obligation de faire des vœux géographiques

Non titulaire d'un poste : j'ai obligation de faire des vœux géographiques

(attention à la note de service du DASEN (ex IA) avec obligation des 30 vœux)

Combien de vœux géographiques minimum ?

- ✦ *2 vœux géographiques (si je demande les zones attractives:2-3-4-5-6) et 28 vœux postes maximum*
- ✦ *1 vœu géographique (si je demande les zones non attractives:1-7-8) et 29 vœux postes maximum*
- ✦ *1 vœu géographique quelque soit la zone, si j'ai mis 2 vœux ASH au minimum dans mes vœux postes (soit au maximum 29 vœux postes et un vœu géo)*

Mais ...

Chaque zone géographique est subdivisée en 4 « parties ». Par exemple zone 1 adjoint élémentaire, zone 1 adjoint maternelle, zone 1 Zil, zone 1 Brigade.

Chacune de ses « parties » compte comme un vœu géographique. *Par exemple, si je fais 2 vœux géo cela peut être zone 1 Zil et zone 1 brigade*

Attention : des nouveautés cette année

- Cette année, le DASEN (ex IA) introduit une nouveauté, La possibilité de faire un ou des vœux communes. C'est à dire des communes avec 6 écoles au moins
- En tout, il y a « 11 communes » : Bohain, Château-Thierry, Chauny, Gauchy, Guise, Hirson, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Tergnier, Villers-Cotterêts
- **ATTENTION** : Ce vœu commune ne remplace pas un vœu géographique et vous pouvez être nommé sur tout poste de la commune en question

Attention : des nouveautés cette année (bis)

- Cette année, le DASEN (ex IA) demande que les personnels non titulaires du CAEI-CAPSAIS-CAPA/SH souhaitant exercer dans l'ASH (quel que soit le poste) adressent par la voie hiérarchique un courrier au DASEN, division des personnels enseignants bureau DPE1 avant le 21 mai. Un avis de l'IEN de la circonscription et de l'IEN ASH sera porté sur chaque demande
- Le SNUipp FSU a condamné et condamne cette « nouveauté » lors des groupes de travail et CAPD. Pour nous, cette mesure va à l'encontre du barème et sera néfaste pour l'ASH.

Sur quel poste, puis-je être nommé à titre définitif à la phase principale ?

- 1) **Je n'ai pas de diplôme spécifique** (capa-sh, capsais, ou équivalent... et non inscrit liste d'aptitude de direction) je peux être nommé à titre définitif sur tout poste d'adjoint élémentaire, adjoint maternelle, Zil, brigade de ma liste de vœux ou dans la zone géographique ou vœu commune demandé.

Sur quel poste, puis-je être nommé à titre définitif à la phase principale (suite)?

- 2) **J' ai un diplôme spécifique** (capa-sh, capsais, équivalent... et/ou je suis inscrit sur la liste d'aptitude de direction) je peux être nommé à titre définitif sur tout poste : direction, adjoint (élémentaire, maternelle), Zil, brigade, poste spécialisé correspondant à mon option, de ma liste de vœux .

Puis-je être nommé à titre provisoire à la phase principale?

OUI

L'ordinateur va « tourner » une 1ère fois pour les nominations à titre définitif

Puis à partir de ce moment-là, il va rester des postes ASH non pourvu (ex clis, segpa...) mais aussi vont être injectés dans la liste des postes tous les regroupements de décharges, les temps partiels, les directions vacantes....

Puis-je être nommé à titre provisoire à la phase principale (**suite 1**)?

L'ordinateur va alors « tourner » une 2ème fois pour les nominations à titre provisoire.

Soit sur un poste ASH demandé et qui est libre quand arrive votre tour, soit en fonction des vœux géo émis (*par ex. zone1 élém*), l'ordinateur va s'en servir pour nommer les collègues restants sans poste avec les nouveaux postes injectés.

Par exemple 4 ¼ de décharges peuvent devenir un poste d'adjoint élém et donc une personne peut être nommée à TP dessus

Puis-je être nommé à titre provisoire à la phase principale (suite 2) ?

Personne à priori, hormis les services de l'IA, n'aura connaissance de ces regroupements de postes.

Par conséquent les collègues seront nommés à TP sur un poste inconnu (pour les regroupements de décharges ou les directions vacantes)

Mais les collègues pourront être nommés à TP sur un poste demandé en ASH s'il est libre et si leur barème le permet et s'ils bénéficient d'un avis favorable du DASEN

Que se passe-t-il ensuite ?

Une fois la période de saisie terminée, vous recevrez dans les 2 ou 3 jours suivants (à partir du 22 mai) dans votre boîte i-prof un accusé de réception de vos voeux qu'il faudra vérifier scrupuleusement puis signer et enfin renvoyer à l'IA immédiatement et cela impérativement avant le 29 mai.

Question : Peut-on annuler un ou des voeux ? **NON**

*Signalez à l'administration tout problème et
contactez le SNUipp*

Comment suis-je nommé sur un vœu poste ?

Il va classer sur chaque poste les candidats par barème décroissant.

Barème : note + Ancienneté générale des services + points zep éventuels (*3 points max au bout de 3 ans*)

Comment suis-je nommé sur un vœu géographique ?

D'une part les collègues sont classés par barème décroissant. D'autre part, l'ordinateur classe les postes restants vacants dans la zone géographique avec un ordre donné par un algorithme

L'ordinateur affecte le collègue avec le plus fort barème l'école où il y a le plus de postes vacants et ainsi de suite....

Par conséquent, les collègues sont nommés aléatoirement d'un point de vue géographique.

Rôle des représentants du personnel

Les représentants du personnel (c'est à dire les syndicats) reçoivent **un projet** de mouvement quelques jours avant la CAPD. Les 12 élus (6 titulaires sur 10 et 6 suppléants sur 10) du SNUipp FSU le vérifient attentivement (mais ils ne sont que des humains donc pas infaillibles à 100 %)

La capd

Une capd (**qui aura lieu mi juin cette année**)
donne son avis sur le projet des nominations,
corrige des erreurs....

A l'issue de cette dernière, le DASEN (ex IA)
entérine les avis de la capd et prononce les
nominations à titre définitif et provisoire.

Le soir même vous avez les résultats sur notre
site internet - <http://02.snuipp.fr>

Qu'est ce qu'être nommé à **titre définitif** ?

Etre nommé à titre définitif (ou TD) cela veut dire qu'on a obtenu un de ses vœux (poste, commune ou géographique) de la phase principale

Lorsque vous voudrez changer de poste, vous participerez, uniquement, à la phase principale du mouvement et obtiendrez un autre poste à TD

Qu'est ce qu'être nommé à titre provisoire ?

Etre nommé à titre provisoire (ou TP) cela veut dire que l' on a obtenu un poste lors de la phase principale et d'ajustement pour 1 an
SEULEMENT

Mais surtout vous devrez participer obligatoirement au mouvement de l'année suivante.

conseils du SNUipp FSU pour les non titulaires

**cette saisie sera déterminante car
elle servira pour les affectations à
titre provisoire si vous n'obtenez
rien à titre définitif **DONC**
réfléchissez bien et n'hésitez pas à
demander des conseils aux élus
du SNUipp FSU**

conseil du SNUipp FSU pour TOUS

(titulaires et non titulaires)

Demander uniquement des voeux

que l'on souhaite obtenir et pas un

de plus même si l'administration

souhaite que vous en fassiez 30 !

Pensez à renvoyer votre double de vos

voeux et votre fiche de contrôle syndical

2ème étape ou phase d'ajustement

Quelle date dans le 02 ?

- Pas de publication de postes, l'administration se sert des voeux de la phase principale (voeux postes et voeux géographiques)
- **Au mois de juillet et août très certainement**

Qui est concerné par la phase d'ajustement ?

Toute personne qui n'a pas obtenu de poste à la phase principale soit à titre définitif ou provisoire

**Quels postes puis je demander
à la phase d'ajustement ?**

AUCUN

puisque'ils vous seront attribués sans
saisie

Que se passe-t-il ensuite ?

Aucun ordinateur ne travaille

Il reste des postes fractionnés (comme les décharges de direction par exemple) ou des postes libérés par des inéats exeats ou des congés parentaux ou des congés de formation professionnelle.

Le travail des services de l'IA

Les services de l'IA tentent de faire coïncider les vœux des personnels avec les postes restants

Le rôle des élus du SNUipp

Le SNUipp FSU vous conseille de remplir et de nous renvoyer une fiche de contrôle syndical avec différents renseignements (lieux géo souhaités, types de postes....). Nous nous en servons pour faire valoir les droits des collègues dans le respect du barème et en fonction des postes disponibles à ce moment là.

**Peut-il y avoir des personnes
sans poste à l'issue
de la phase d'ajustement ?**

Normalement non.

**Les nominations seront entérinées à l'issue
d'un groupe de travail fin août début
septembre**